



Dossier Demande de Licence

Saison 2018 / 2019

Photo

(pour les nouveaux licenciés ou en cas de mise à jour)

Licence n° | | | | | | | |

Renouvellement Nouveau licencié

JOUEUR :

Catégorie : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Né le : _____ à : _____ département : | | | | |

Nationalité : _____ Garçon Fille

Téléphone portable joueur : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

E-mail : (obligatoire) Les informations et courriers seront transmis par courrier électronique

_____ @ _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Nom et prénom du père : _____ Téléphone _____

Nom et prénom de la mère : _____ Téléphone _____

TARIF LICENCE :	Ecole de Hockey	195€ (de 3 à 9 ans hors U9)
	U9 et U11	345€
	U13 et U15	365€
	U17 - U20 et D3	385€
	LOISIRS	345€

* si plusieurs licences par famille, la seconde à -10% et la troisième à -20% (remise sur licence la moins élevée)

SECTION SPORTIVE

- Section U13 500€
- Centre Entraînement U15 550 €
- Pôle Espoir U18 1150€ (frais de déplacement compris)

Participation Frais Déplacement

- U17 et U20 : 450€ (Hors Pôle Espoir)

* possibilité de payer en plusieurs fois : En 10 fois (uniquement par prélèvement) par Chèques (5 maximum)

Nous acceptons les règlements en Espèces, Chèques, Carte Bancaire, Chèques Vacances, Coupons Sports

Joindre à cette demande :

- 1 certificat médical pour les nouveaux licenciés
- 1 photo d'identité (pour les nouveaux licenciés, ou en cas de mise à jour)
- Copie carte vitale et mutuelle

ATTESTATION DU LICENCIÉ MAJEUR

Questionnaire de santé QS-SPORT
Renouvellement de la licence FFHG
Saison 2018/2019

Je soussigné [Prénom NOM]
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par
la négative à l'ensemble des rubriques.

Date :

Signature du licencié

ATTESTATION DU LICENCIÉ MINEUR

Questionnaire de santé QS-SPORT
Renouvellement de la licence FFHG
Saison 2018/2019

Je soussigné [Prénom NOM]
en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM]
atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par
la négative à l'ensemble des rubriques.

Date :

Signature du représentant légal

RAPPEL REGLEMENTAIRE

A compter du 1^{er} juillet 2017, le renouvellement de la licence n'est plus soumis à présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace (sauf tous les trois ans).
Le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01, disponible sur le site internet fédéral, et attester auprès de la FFHG avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire.

**Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation
(et non le questionnaire lui-même)**

Si le licencié ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir sa licence renouvelée, de fournir un certificat de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace (en compétition le cas échéant).

➤ CADRE RESERVE AU CLUB

Dossier déposé le : _____

Montant à régler : Licence _____ Section Sportive _____ Frais depl _____ Total _____

Mode Règlement : Espèces : _____ CB : _____ Prélèvements : _____

Chq-Vacances : _____ Coupons Sports : _____ Atout Normandie: _____

Chèques : _____

Autres : _____



REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil d'administration, composé de membres élus et bénévoles, définit la politique du club et fixe ses règles de fonctionnement. Pour le bon déroulement des activités, le Conseil demande à chaque membre d'adhérer au règlement intérieur en même temps qu'il prend sa licence.

Les entraîneurs entraînent, les dirigeants dirigent et les parents confient leurs enfants aux premiers en s'en tenant à leur rôle de parents, en inculquant à leurs enfants la discipline et le savoir vivre indispensable à la vie en collectivité.

PRATIQUE DU HOCKEY SUR GLACE AU HOCKEY CLUB DE CAEN (HCC)

CONSIGNES DE SECURITE - RESPONSABILITE

Les parents des enfants mineurs licenciés au Hockey Club de CAEN (HCC) lorsqu'ils déposent leur enfant doivent s'assurer que le Club est ouvert et que les entraîneurs sont présents.

La prise en charge des enfants sera assurée au niveau de la glace en présence des responsables du Club.

Après les entraînements, les parents devront reprendre leurs enfants au même endroit et ce dans les quinze minutes suivant la fin des entraînements.

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Sous réserve de préserver l'intimité de la vie privée, j'autorise les responsables du HCC pour une durée de 2 ans à dater de la présente à :

- photographier ou filmer le licencié dans le cadre des activités et compétitions organisées par le HCC
- publier sur les sites internet du HCC les photographies ou vidéos représentant le licencié dans le cadre des activités organisées par le HCC.
- projeter sur écran lors de manifestations organisées par le HCC les photographies ou vidéos représentant le licencié prises dans le cadre des activités organisées par le HCC

J'ai pris note que le HCC s'engage pour sa part à :

- privilégier les photographies de groupe ou casqué,
- ne publier que des photographies représentant le licencié dans le contexte de l'activité organisée par le HCC

► Nom et signature précédés de la mention « lu et approuvé ».

Fait le

1) - Les délégués (e) d'équipe sont élus (e) chaque année parmi les parents de la catégorie et s'engagent :

- ☞ à organiser l'équipe qu'ils ont en charge lors de tous les matchs ou tournois amicaux ou officiels
- ☞ à encadrer tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles leur équipe est engagée
- ☞ à être l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'information.
- ☞ à demander préalablement l'autorisation pour toute action (déplacement, tournoi, voyage, sponsoring etc) engageant la responsabilité du Hockey club de Caen auprès des instances concernées
- ☞ à informer les dirigeants de tout événement particulier survenu au sein de l'équipe
- ☞ à ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif.

2) - Les entraîneurs sont nommés par la direction sportive du club et s'engagent :

- ☞ à faire respecter l'éthique sportive et à appliquer le règlement sportif défini par le club.
- ☞ à veiller à la bonne tenue des locaux et au respect du matériel mis à la disposition par le Club ou les Clubs qui nous accueillent.
- ☞ à assurer régulièrement et avec ponctualité leurs tâches (entraînements et encadrement des joueurs, formation des équipes)
- ☞ à suivre les formations demandées par les dirigeants
- ☞ à informer les dirigeants de tout événement survenu au sein de l'équipe.

3) - Le joueur s'engage :

- ☞ à participer régulièrement aux entraînements et aux matchs et à être présent sur la glace à l'heure exacte.
- ☞ à suivre avec sérieux toutes les consignes de l'entraîneur et du responsable d'équipe
- ☞ à respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition tant par le Club que lors des déplacements,
- ☞ à accepter toute décision prise par l'entraîneur et/ou le tout autre membre de l'encadrement
- ☞ à avoir de façon générale un comportement exemplaire et à respecter les partenaires que des entraîneurs et de tout autre membre du club.
- ☞ à avoir un équipement en bon état et respecter les règles d'hygiène.

4) - Les parents s'engagent :

- ☞ à faire respecter le présent règlement par leurs enfants sans aucune limitation
- ☞ à n'intervenir en aucun cas auprès des entraîneurs et à ne pas intervenir auprès des responsables d'équipe pour toute demande d'information ;
- ☞ à ne pénétrer dans les vestiaires, ni sur le bord de la patinoire sauf autorisation expresse de l'entraîneur
- ☞ à suivre, pour des raisons évidentes de sécurité, les entraînements et les matchs depuis les gradins
- ☞ à participer s'ils le désirent à la vie du club (tournois, déplacements, sponsoring) en liaison étroite avec le responsable d'équipe,
- ☞ à ne prendre aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du Club sans autorisation préalable
- ☞ à avoir un comportement sportif irréprochable lors des manifestations sportives
- ☞ à ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif,
- ☞ à faire 2 déplacements dans l'année.

CONCLUSION

Tout membre du Club s'engage lors de son adhésion à respecter le présent règlement. Tout manquement fera l'objet de sanctions définies et appliquées par la commission concernée. La commission de discipline se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du Club. **Le bizutage est strictement interdit.**

Caen, le

Signatures des Parents

Signature du Joueur



FICHE MEDICALE

(Concerne toutes les catégories sauf Loisirs)

NOM - Prénom :

N° Sécurité Sociale : (joindre photocopie carte ou attestation)

Caisse Complémentaire : (joindre copie mutuelle)

Groupe sanguin :

Nom et Adresse du Médecin traitant :

.....

Téléphone :

Responsable légal

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél. domicile :Tél travailPortable

Adresse Mail :

Traitements suivis et allergies :

Je soussigné(e), M. / Mme

Mère / père / tuteur légal de l'enfant

Né(e) le : à

Autorise, en cas d'accident ou de maladie survenus dans le cadre d'activités ou de déplacements sportifs du :
Hockey Club de Caen – 8, rue de Jean de la Varende – 14000 CAEN,

les médecins de l'établissement hospitalier du secteur concerné au moment de la réalisation de l'activité sportive à pratiquer tous soins, interventions et actes chirurgicaux et d'anesthésie nécessités par l'état de santé de mon enfant.

J'autorise ma fille / mon fils

à entrer et ressortir de l'établissement accompagné d'un des responsable du Hockey Club de Caen qui présentera une pièce d'identité.

Fait à Caen le

Signatures des parents ou du tuteur légal précédées de la mention « lu et approuvé »

Signature :